

**ASSOCIATION DES JEUNES POUR LA PROMOTION DES
ORPHELINS (AJPO)**

PLAN STRATEGIQUE QUINQUENNAL 2018-2022

Axes stratégiques et plan d'action



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Liste des acronymes.....	5
I. L’AJPO : sa vision, ses engagements	6
II. Retour sur les réussites et réalisations de l’AJPO	8
III. Enjeux et défis de l’AJPO	11
IV. Axes stratégiques pour 2018-2022	12
V. Plan d’action.....	13
VI. Description des activités	26
1. Santé communautaire et nutrition	26
2. Soutien aux Orphelins Enfants Vulnérables (OEV).....	27
3. Promotion et défense des droits des populations	28
4. Plaidoyer et suivi des politiques publiques de développement	29
5. Renforcement des capacités	29
VII. Plan de suivi-évaluation.....	31
VIII. Budget prévisionnel sur 5 ans	51

Liste des tableaux

Tableau du plan d'action.....	15
Tableau de suivi-évaluation.....	31
Tableau de suivi des risques.....	43
Chronogramme des activités.....	44

Avant-propos

L'AJPO s'est inscrite depuis sa création dans la dynamique de la promotion de la santé communautaire et de la protection des personnes vulnérables notamment les orphelins et enfants vulnérables, les veuves et les personnes infectées et affectées par le VIH. Les efforts inlassables déployés témoignent à plus d'un titre, que ces deux problématiques ont toujours été au cœur de nos différents programmes.

Le présent plan stratégique (2018-2022) se veut une orientation qui entend à la fois consolider les acquis et surmonter les difficultés qui se posent à nous dans la protection sociale et la promotion de la santé communautaire révélées dans nos différents rapports d'activités et de l'auto-évaluation réalisée en juin 2017. Il ambitionne de contribuer à la mise en œuvre des politiques sectorielles en matière de santé, de la protection sociale inscrites dans le Plan national de développement économique et social (PNDES 2018-2020) dans la zone d'intervention de l'AJPO.

C'est donc avec satisfaction que je salue le processus qui a abouti à l'adoption du présent plan stratégique.

Je me félicite des actions réalistes et réalisables qui en découlent, lesquelles, permettront d'impulser la dynamique communautaire espérée, toute chose qui favorisera le réflexe d'une action coordonnée et concertée des différents intervenants dans la promotion de la santé communautaire et de la protection sociale.

Liste des acronymes

<i>VIH</i>	<i>Virus de l'Immunodéficience Humaine</i>
<i>OEV</i>	<i>Orphelins et Enfants Vulnérables</i>
<i>PVVIH</i>	<i>Personne Vivant avec le VIH</i>
<i>PTME</i>	<i>Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant</i>
<i>CVC</i>	<i>Compétences de la Vie Courante</i>
<i>TIC</i>	<i>Technologies de l'Information et de la Communication</i>
<i>OBCE</i>	<i>Organisation à base communautaire d'exécution</i>
<i>PADS</i>	<i>Programme d'Appui au Développement Sanitaire</i>
<i>SPONG</i>	<i>Secrétariat Permanent des ONG</i>
<i>CICDOC</i>	<i>Centre d'Information, de Conseil et de Documentation sur le VIH et la tuberculose</i>
<i>RAME</i>	<i>Réseau d'Accès aux Médicaments Essentiels</i>
<i>CORAB</i>	<i>Coordination des ONG, Réseaux et Associations au Burkina</i>
<i>UOAD</i>	<i>Union des Organisations Africaines de Développement</i>
<i>PAMAC</i>	<i>Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire</i>
<i>IST</i>	<i>Infection Sexuellement Transmissible</i>
<i>AGR</i>	<i>Activité Génératrice de Revenus</i>

I. L'AJPO : sa vision, ses engagements

Depuis sa création en 1992, l'Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins (AJPO) s'est donnée pour mission de lutter aux côtés des personnes les plus vulnérables de la société. Cet engagement s'est d'abord concrétisé à travers le soutien aux orphelins et enfants des rues. Alarmés par le nombre d'orphelins et d'enfants des rues qu'ils côtoyaient au quotidien, un groupe de jeunes lycéens a pris l'initiative de se former en association afin de leur porter secours. Au départ, l'AJPO mène des activités ponctuelles de soutien aux orphelinats et se finance avec les cotisations de ses membres. Ceux-ci découvrent alors une réalité alarmante. Constatant l'importance du nombre d'orphelins dû aux décès d'un ou deux parents atteints du sida, ils s'investissent dans la lutte contre la pandémie, et la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) et des Orphelins Enfants Vulnérables (OEV).

Se consolidant au fil des années, l'AJPO a ainsi étendu ses actions au domaine de la santé publique au Burkina Faso, et met en œuvre des activités de promotion de santé dans les domaines du VIH/Sida, du paludisme, de la tuberculose, des infections respiratoires aiguës, de la nutrition et de la santé sexuelle et reproductive. Des activités de sensibilisation et des dépistages du VIH/sida sont proposés à la population générale et une prise en charge est assurée pour les populations particulièrement vulnérables. L'association tient également à soutenir les droits des personnes vulnérables, telles que les veuves/veufs et les orphelins, à travers des activités de conseil et de plaidoyer.

Aujourd'hui les quatre grands axes d'intervention de l'association ont pour objectif la protection sociale, ils sont les suivants :

- La santé (lutte et prévention du VIH/sida, dépistage, prise en charge globale des PVVIH, lutte et prévention de la tuberculose et du paludisme, santé sexuelle et reproductive, nutrition)
- Le soutien aux OEV
- La défense des droits des personnes vulnérables (OEV, veuves, PVVIH)
- Le plaidoyer pour l'accès aux services de santé de base et la défense des droits

A cela s'ajoute le domaine des TIC. Des formations sont périodiquement organisées pour former de jeunes gens à l'informatique et leur donner ainsi les outils nécessaires à une embauche future dans ce domaine.

Par le présent document, l'AJPO et ses membres souhaitent fixer la stratégie et les orientations de l'association pour les trois années à venir. Il s'agit de définir les priorités d'action et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. Ce plan stratégique est amené à être un document de référence à la fois pour les instances décisionnaires de l'association, les

équipes exécutives et tout acteur désireux de s'informer sur la stratégie de l'association. Il s'agit d'un document public, consultable par tous.

L'AJPO réaffirme également ici les valeurs portées par ses membres depuis sa création, dans les activités menées auprès des bénéficiaires, comme dans la vie associative. Ces valeurs sont celles de solidarité, d'intégrité, de redevabilité et d'engagement.

II. Retour sur les réussites et réalisations de l'AJPO

Forte de ses vingt-cinq ans d'expérience, l'AJPO témoigne d'une solide connaissance du terrain associatif et des besoins des populations au Burkina Faso. Etant un des premiers acteurs à s'être engagé dans le domaine du VIH dans le pays, son expertise dans la prévention et la lutte contre la maladie est aujourd'hui reconnue par ses pairs et par les instances institutionnelles. Depuis 2005, l'AJPO est reconnue par le Ministère de la santé (convention de collaboration) comme un des dix centres médicaux communautaires offrant des prestations au profit des personnes vivant avec le VIH. Depuis 2008, elle devient également une organisation à base communautaire d'exécution (OBCE) dans le cadre du Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS) dans les régions du Centre et du Centre Sud et participe à l'exécution des projets du Ministère de la santé en matière de sensibilisation et de prise en charge des populations sur certaines pathologies. L'association est également en partenariat avec le ministère de l'action sociale dans le cadre de sa politique de protection sociale des enfants. Son action s'inscrit donc dans le cadre institutionnel et légal du pays en matière de santé, afin de renforcer les capacités et les forces en présence. Elle participe en outre à de nombreuses plateformes au niveau national : le SPONG (Secrétariat Permanent des ONG), le CICDOC (Centre d'Information, de Conseil et de Documentation sur le VIH et la tuberculose), le RAME (Réseau d'Accès aux Médicaments Essentiels), la CORAB (Coordination des ONG, Réseaux et Associations au Burkina) et l'UOAD (Union des Organisations Africaines de Développement). L'AJPO est également membre du Conseil National des ONG et associations du Burkina. Sa collaboration avec le RAME depuis 2014 consiste en une activité de veille sur les dispositifs sanitaires dans le pays. L'AJPO a également conclu des conventions avec la coordination nationale SP-CNLS pour des activités de lutte contre le VIH et les IST.

Ces différents aspects assurent une réelle pérennité et une assise locale et nationale à l'association, ce qui lui vaut par là même un certain statut de leadership en matière de santé communautaire auprès de ses structures sœurs.

Les actions de l'association étant au départ centrées sur la ville de Ouagadougou, elle a progressivement étendu son occupation géographique au district de Bogodogo autour de la ville de Saaba et à la ville de Pô et sa région. Elle dispose de trois centres fixes dans ces localités et intervient en stratégie mobile à Manga (centre sud), Diapaga (est) et Kongoussi (nord), ce qui lui permet de faire bénéficier de ses services à un grand nombre de personnes vulnérables.

L'AJPO témoigne donc d'un véritable ancrage local auprès des communautés, grâce à l'accompagnement qu'elle assure auprès des personnes vulnérables (OEV, PVVIH, veuves et veufs). Par son travail, elle a réussi à éveiller la population en matière de santé, notamment aux problématiques du sida et à les informer sur la prévention de la maladie, question encore peu abordée au début des années 90 en Afrique. Son soutien matériel et

psychosocial aux orphelins et aux veuves et veufs et son engagement constant dans la défense de leurs droits ont contribué à son intégration et à son acceptation par la population.

Parallèlement, l'association tient à mener des actions de plaidoyer et de mobilisation auprès des autorités publiques et des leaders communautaires dans sa zone d'intervention afin de mener ses combats de terrain au plus près des instances décisionnaires en matière de santé (pouvoirs publics, hôpitaux...). Cette double prérogative/casquette représente une force pour l'association dans la mesure où elle peut se prévaloir de son expérience de vingt-cinq ans auprès des personnes vulnérables, pour porter des questions essentielles telles que l'accès aux soins ou la défense des droits des personnes vulnérables auprès des autorités publiques.

D'autre part, l'AJPO a réussi à s'insérer dans une synergie d'action avec une série d'acteurs partenaires afin d'optimiser les réponses apportées aux populations.

Une collaboration a été entamée avec l'ASMADE (Association Songui Manegré/Aide au Développement Endogène) depuis 2008, d'abord pour un projet de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive et actuellement pour un projet de plaidoyer et de sensibilisation sur les mutuelles de santé dans la région du Centre Sud.

Un autre partenariat a été mené avec l'association Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso (AES) à travers un programme à destination des OEV de 2010 à 2014, AES intervenant en tant qu'ONG RENCAP (ONG de renforcement des capacités). Le projet, financé par l'UNICEF, consistait en une prise en charge globale des enfants sur les plans scolaire et sanitaire et un soutien à l'insertion professionnelle pour les jeunes, ainsi que des ateliers de sensibilisation sur la malnutrition, la tuberculose et des activités de planification familiale.

L'AJPO effectue également de nombreuses collaborations avec le programme national du PAMAC depuis 2004 dans le domaine de la lutte contre le VIH. Le PAMAC (Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire) a contribué au renforcement des capacités de l'association et a fourni des contributions matérielles et financières à l'association.

Sur le plan international, l'AJPO collabore avec l'association française Orphelins Sida International depuis 2002 à travers le programme de parrainages d'OEV, les formations aux TIC au profit de jeunes vulnérables, l'envoi de volontaires en service civique et de bénévoles en missions courtes pour un soutien technique à l'association, et le financement du soutien scolaire pour les enfants en été.

Le Fonds Mondial appuie quant à lui l'association dans ses activités de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme depuis 2007. L'AJPO bénéficie également du soutien de la Fondation de France depuis 2013 pour son programme de défense des droits successoraux des veuf(ve)s et des orphelins.

Enfin, ce qui caractérise l'AJPO est son adaptation constante aux réalités du terrain et aux problématiques rencontrées. L'ancrage local de l'association lui permet d'être en première ligne pour percevoir les besoins et les changements à apporter à ses

programmes. Elle revendique sa polyvalence et la diversité de ses rôles et formes d'intervention comme une richesse, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des cibles d'intervention bien définies.

III. Enjeux et défis de l'AJPO

Comme toute organisation, l'AJPO est dans une recherche constante de perfectionnement, tant en termes de processus internes que de réponses apportées aux populations vulnérables. Il lui faut pour cela contourner certains enjeux et défis internes comme externes.

L'un des aspects auxquels l'association souhaite apporter une amélioration est l'optimisation de ses capacités internes: la modernisation de ses outils d'une part - notamment en ce qui concerne la saisie et l'analyse de ses données ou les capacités informatiques dont elle dispose ; et le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre des activités d'autre part, à travers le développement de formations professionnelles pour le personnel.

Un des enjeux majeurs auquel l'AJPO fait face est la mobilisation de bailleurs extérieurs. Le déroulement des activités est en effet toujours dépendant des financements obtenus. L'association doit donc investir beaucoup d'efforts dans la recherche de financements externes, que ce soit auprès de bailleurs institutionnels ou privés et dans la réponse à des appels à projets correspondant au profil de l'association et à ses domaines d'intervention.

Un enjeu auquel l'AJPO souhaite répondre se situe également dans l'amélioration de la gouvernance de la structure, en termes de ressources humaines, d'administration et finances, de communication interne et de processus décisionnel. En effet, l'association a aujourd'hui besoin de renforcer son personnel cadre en termes de compétences et d'outils de gestion.

Dans l'optique d'une recherche constante d'amélioration de ses performances, l'association cherche aussi à renforcer sa visibilité auprès des communautés, des autorités publiques et des partenaires, à renforcer les collaborations avec les partenaires et à renforcer encore les mécanismes de remontée des besoins de la communauté pour optimiser les activités proposées par l'AJPO.

Enfin, l'AJPO a pour objectif de prendre en compte davantage de thématiques transversales dans ses programmes telles que le genre ou l'environnement afin d'élargir le spectre de réponses aux besoins de la population.

IV. Axes stratégiques pour 2018-2022

L'AJPO s'est fixé pour objectif général au cours des années 2018 à 2022 de contribuer à la santé communautaire et à la protection sociale des personnes vulnérables.

L'objectif sera de poursuivre des activités dans les mêmes thématiques que précédemment tout en les adaptant aux réalités du terrain et aux besoins exprimés par la population. La volonté affichée de l'AJPO est également d'intégrer davantage les thématiques de l'environnement et du développement durable dans ses projets.

Les objectifs spécifiques définis pour les cinq années à venir sont les suivants :

Objectif spécifique n°1: Contribuer à l'amélioration des comportements et la promotion des droits en matière de santé des personnes vulnérables.

Objectif spécifique n°2: Contribuer à la protection des OEV en matières sanitaire, nutritionnelle, scolaire et psycho-sociale afin de favoriser leur mieux-être.

Objectif spécifique n°3: Contribuer au bon état sanitaire, psychosocial et économique de la communauté, notamment les personnes infectées et affectées par le VIH.

Objectif spécifique n°4 : Apporter une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs aux personnes vulnérables, et les appuyer dans leur défense.

Objectif spécifique n°5 : Entreprendre des actions de plaidoyer auprès des leaders politiques, communautaires et institutionnels pour un meilleur accès aux soins et une meilleure prise en compte des personnes vulnérables.

Les axes stratégiques que se fixe l'AJPO pour les trois années à venir répondent aux objectifs établis et visent à optimiser le soutien apporté aux populations grâce à un fonctionnement renforcé de la structure. Trois axes stratégiques principaux ont été définis pour 2018-2020 :

Axe stratégique 1 : Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AJPO

Objectif 1 : renforcer les compétences des membres de l'AJPO

Objectif 2 : renforcer les capacités techniques

Objectif 3 : mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'AJPO

Axe stratégique 2 : Le renforcement de la protection des OEV, des PVVIH, des veuves démunies, des jeunes et des femmes dans les zones d'intervention de l'AJPO

Objectif 4 : améliorer les conditions sanitaires des populations cibles

Objectif 5 : s'investir dans le programme 90-90-90 pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans des communes d'intervention de l'AJPO

Objectif 6 : élargir les actions menées en faveur des OEV

Objectif 7 : développer la promotion et la défense des droits des populations cibles

Objectif 8 : renforcer la résilience des bénéficiaires aux chocs extérieurs

Axe stratégique 3 : Le renforcement de l'insertion de l'AJPO dans le tissu associatif et institutionnel

Objectif 9: développer les partenariats avec des organisations de la société civile au Burkina Faso comme à l'étranger

Objectif 10 : renforcer la visibilité de l'AJPO

L'AJPO va donc rechercher, au cours des trois prochaines années, à développer ses actions en faveur des populations vulnérables avec lesquelles elle a déjà l'habitude de travailler, en mettant l'accent sur la santé, la protection des OEV, la promotion et la défense des droits et l'autonomisation économique et sociale des bénéficiaires. L'association s'engage également dans le programme 90-90-90 promu par l'ONU Sida, en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Le programme consiste à dépister du VIH 90% de la population de ses communes d'intervention, à fournir des traitements ARV à au moins 90% des personnes dépistées séropositives et à s'assurer qu'au moins 90% de ces personnes ont une charge virale indétectable grâce à une prise correcte de leur traitement.

La réalisation de ces actions sera optimisée par un renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AJPO, que ce soit en termes de compétences humaines ou de ressources techniques. L'association se fixe également pour objectif de développer son insertion dans le tissu associatif et institutionnel, en développant des partenariats avec d'autres organisations burkinabé ou étrangères. Elle cherchera également à renforcer sa visibilité en développant des actions de communication en faveur d'une meilleure connaissance de ses activités auprès de la population et des partenaires.

V. Plan d'action

Les objectifs que se fixe l'AJPO pour les trois années à venir sont encadrés par un plan d'action prévoyant de manière précise les moyens mis en place pour mettre en œuvre les actions prévues. Ceux-ci sont présentés ici sous forme de tableau. La mise en place de ce plan d'action permet de se fixer un cap précis et de prévoir la façon dont il sera atteint.

PLAN D'ACTION

Objectifs stratégiques spécifiques	Activités mises en place	Effets attendus	Responsables	Autres acteurs/actrices impliqués	Quand/Echéance	Moyens
Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AJPO						
Objectif 1 : renforcer les compétences des membres de l'AJPO	Activité 1 : Formation en management (vie associative, gestion des ressources humaines, etc)	L'équipe de management acquiert de nouvelles compétences pour l'encadrement des équipes.	Le CA	Partenaires techniques et financiers (PTF)	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs - Location de salle et de matériel - Production de support de formation
	Activité 2 : Formation sur le cycle de projet	L'équipe de mise en place des projets acquiert de nouvelles compétences sur le cycle de projet.	Le CA	PTF et ESCI (Engagé(e)s de Service Civique International)	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs - Location de salle et de matériel - Production de support de formation
	Activité 3 : Formation en comptabilité	Les comptables améliorent leurs compétences globales et se forment à	Le CA	PTF et volontaires	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs - Location de salle et de matériel

		l'utilisation de nouveaux logiciels.				- Production de support de formation
Objectif 2 : Renforcer les capacités techniques	Act 1 : Acquisition de logiciels de comptabilité, suivi de programme	Les trois centres fixes de l'AJPO (Ouagadougou, Saaba, Pô) se dotent de nouveaux logiciels performants qui permettent d'optimiser la gestion globale des programmes.	Le CA	PTF	2018-2019	- Logiciels - Informaticiens
	Act 2 : Acquisition de matériel informatique et renforcement des capacités internet	Les performances de travail et de mise en réseau de l'association sont améliorées.	Le CA	PTF	2018-2019	- Matériel informatique - Matériel de connexion internet
	Act 3 : Acquisition de matériels d'animation et de	Les dépenses de l'association sont optimisées : un achat unique remplace les	Le CA	PTF	2019-2020	- Scène et matériel de sonorisation pour les

	communication pour les activités	locations multiples et l'AJPO dispose de son propre matériel.				<p>animations publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caméra et appareils photo
	Act 4 : Poursuite des actions de suivi évaluation des programmes de l'AJPO et réalisation d'audits	La mise en œuvre des projets et programmes est optimisée. La crédibilité de l'association est accrue ; les activités et les comptes sont certifiés.	Direction exécutive	Le CA, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Experts en audit - Chargés de suivi-évaluation
Objectif 3 : mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'AJPO	Act 1 : Recrutement de deux cadres pour compléter l'équipe exécutive (chargé(e) de gestion financière, chargé(e) de développement de projets)	Amélioration de la gestion financière et pérennisation du poste de chargé de développement de projets sur la durée.	Le CA	Directeur exécutif (DE)	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un(e) comptable et d'un(e) chargé(e) de développement de projets

	Act 2 : Pérennisation des salaires du personnel	Continuité des activités et motivation des équipes.	Le CA	DE, PTF	2018-2022	- Recherche de sources de financements
	Act 3 : Pérennisation des charges de fonctionnement de l'AJPO (eau, électricité, téléphone, internet...)	Continuité du fonctionnement des centres et reconcentration sur les projets.	Le CA	DE, PTF	2018-2022	- Recherche de sources de financements
	Act 4 : Continuité de la tenue des réunions administratives (AG extraordinaire, réunions trimestrielles, AG annuelles)	Prise de décisions démocratiques régulières.	Le CA	DE	2018-2022	- Présence des personnes concernées.

Axe stratégique 2 : Renforcement de la protection des OEV, des PVVIH, des veuves démunies, des jeunes et des femmes dans les zones d'intervention de l'AJPO

Objectif 4 : Améliorer les conditions sanitaires des populations cibles	Act 1 : Sensibilisation sur le VIH, le paludisme, la tuberculose, la santé sexuelle et reproductive, les MNT	La population des zones d'intervention de l'AJPO est consciente des risques, des modes de transmission et des traitements disponibles pour les maladies en question.	DE	Equipe technique	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel chargé de sensibiliser les populations (conseillers-animateurs, ASBC (agents de santé à base communautaire)) - Matériel de sensibilisation
	Act 2 : Développement des activités de dépistage du VIH dans les centres et en stratégies mobile et avancée.	Davantage de personnes connaissent leur statut sérologique dans les zones d'intervention.	DE	Equipe technique	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Intrants et consommables médicaux - Personnel médical et d'encadrement
	Act 3 : Pérennisation de la prise en charge médicale des PVVIH (distribution d'ARV, consultations	L'état de santé des personnes de la file active est amélioré.	DE	Equipe technique	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel médical et d'encadrement - Antirétroviraux, MEG (médicaments essentiels génériques) pour les IO (infections opportunistes) et matériel médical

	médicales, clubs d'observance)					
	Act 4 : Appui nutritionnel aux veuves démunies, aux OEV et PVVIH	L'état nutritionnel des personnes malnutries s'améliore.	DE	Equipe technique	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel en charge de la distribution et du suivi - Vivres
Objectif 5 : S'investir dans le programme 90-90-90 pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans des communes d'intervention de l'AJPO	Act 1 : Sensibilisation et dépistage d'au moins 90% des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans	90% des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans des communes d'intervention sont conscients de l'existence de la maladie et des comportements à risque qui peuvent la provoquer ; ils se font dépister et sont donc conscients de leur statut sérologique.	DE	Equipe technique	2018-2021	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel chargé de la sensibilisation - Infirmier(e)s
	Act 2 : Mise sous traitement ARV d'au moins 90% des enfants et	Au moins 90% des enfants et jeunes dépistés séropositifs	DE	Equipe technique	2018-2021	<ul style="list-style-type: none"> - Antirétroviraux - Infirmier(e)s, médecin

	jeunes dépistés séropositifs	sont mis sous traitement.				
	Act 3 : Suivi d'observance et suivi médical des enfants et des jeunes mis sous traitement ARV afin qu'au moins 90% d'entre eux aient une charge virale indétectable	Au moins 90% des enfants et des jeunes mis sous traitement ARV suivent correctement leurs traitements et ont une charge virale indétectable dans les six mois suivants le début de leur traitement.	DE	Equipe technique	2018-2021	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel pour le suivi médical et psycho-social - Examens biologiques
Objectif 6 : Elargir les actions menées en faveur des OEV	Act 1 : Appui à davantage d'OEV à travers le parrainage	Davantage d'OEV bénéficient d'un appui nutritionnel, sont scolarisés et suivis médicalement tous les mois.	CA	DE, Equipe technique, OSI, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Parrains/marraines - Personnel pour le suivi des enfants
	Act 2 : Développement des activités de soutien scolaire et d'épanouissement	Un suivi et des activités sont proposés aux OEV tout au long de l'année.	DE	Equipe technique	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel encadrant les activités - Local

	nt au profit des OEV					- Matériel éducatif et ludique
	Act 3 : Appui à la scolarisation (frais de scolarité, matériel scolaire) et à l'apprentissage aux métiers pour les OEV	Les OEV bénéficient d'une équité des chances pour leur scolarisation et leur formation professionnelle.	DE	Equipe technique, PTF	2018-2022	- Personnel de formation
Objectif 7 : Développer la promotion et la défense des droits des populations cibles	Act 1 : Sensibilisation aux textes et aux lois sur la protection des enfants	La population est consciente des droits des enfants et applique la loi, notamment sur le droit à la scolarisation, les diverses formes de violence faites aux enfants, les droits successoraux, etc.	DE	Equipe technique	2018-2022	- Personnel pour la sensibilisation et le plaidoyer - Matériel de sensibilisation
	Act 2 : Lutte contre les	La population est consciente des droits des femmes et	DE	Equipe technique	2018-2022	- Personnel pour la sensibilisation et le plaidoyer

	violences faites aux femmes	des jeunes filles et respecte ces droits.				- Matériel de sensibilisation
Objectif 8 : Renforcer la résilience des bénéficiaires aux chocs extérieurs	Act 1 : Développement des AGR au profit des bénéficiaires (appui aux activités agricoles, à l'auto-entreprenariat...)	Les populations cibles des zones d'intervention sont financièrement autonomes et améliorent ainsi leur quotidien.	DE	Equipe technique	2018-2022	- Personnel pour la mise en place et la gestion des projets.
	Act 2 : Accompagnement des bénéficiaires dans le suivi des politiques relatives à la protection sociale (santé, droit, éducation, etc)	Les populations cibles sont autonomes pour assurer leurs droits et les lois relatives aux services publics sont respectées.	DE	Equipe technique	2018-2022	- Personnel encadrant les projets - Population réceptive
Axe stratégique 3 : Renforcement de l'insertion de l'AJPO dans le tissu associatif et institutionnel						

Objectif 9: Développer les partenariats avec des organisations de la Société Civile au Burkina Faso comme à l'étranger	Act 1 : Participation aux collectifs et aux réseaux d'ONG et d'associations (adhésion, etc)	L'AJPO est membre/partenaire de collectifs et de réseaux d'ONG et d'associations sur le thème de la protection sociale.	CA	DE, partenaires	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Membres, volontaires - Personnel
	Act 2 : Développement des partenariats avec des organisations pour mener des activités conjointes	Les réponses de soutien aux populations sont optimisées en fonction de leurs besoins et des projets déjà menés par les autres ONG et associations afin de travailler en réseau ou de manière bilatérale.	CA	DE, partenaires	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Membres
Objectif 10 : Renforcer la visibilité de l'AJPO	Act 1 : Participation à des rencontres avec des institutions nationales et internationales	L'AJPO est visible au niveau national et international.	CA	DE	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel - Moyens de déplacement

	pour se faire connaître					
	Act 2 : Développement des supports de communication sur les activités de l'AJPO (site internet, dépliants, livret de présentation)	Les actions de l'AJPO sont connues d'un plus grand nombre de personnes et de façon plus accessible.	DE	Equipe technique	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> - Informaticien - Chargé de communication - Matériel et logiciel de communication

VI. Description des activités

Plus spécifiquement au niveau opérationnel, l'AJPO mène les activités présentées ci-dessous et souhaite en développer de nouvelles, toujours dans les domaines d'action qui lui sont propres et en adéquation avec les axes stratégiques définis pour les années à venir.

1. Santé communautaire et nutrition

1.1 Santé communautaire

Les domaines sanitaires dans lesquels l'AJPO intervient déjà sont le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, la santé sexuelle et reproductive et la PTME. L'association souhaite, au cours des trois prochaines années, développer ses réponses en termes de dingue, choléra, méningite, épidémies et maladies non transmissibles (AVC, cancer...) car cela répondrait à une forte demande de la population.

1.1.1 Sensibilisation, prévention

Activités : Causeries éducatives, théâtre forum, projections de films, stepping stones¹, animations publiques, émissions radio et télé, interventions auprès des scolaires, conception de gadgets (affiches, t-shirts, porte-clés...).

Activités propres à la prévention du VIH/sida : groupes de parole, démonstrations du port de préservatifs, conférences publiques.

1.1.2 Prise en charge des PVVIH

Activités : dépistage du VIH/sida², distribution gratuite de traitements, consultations infirmières et médicales, soutien psychosocial, entretiens pré-thérapie, clubs d'observance, visites à domicile et à l'hôpital, référencement en cas de besoin de soins complémentaires, séances sur les CVC (Compétences de la Vie Courante) pour les OEV et les PVVIH, groupes d'auto-support pour le personnel afin de le décharger du poids émotionnel.

¹ Formation d'un groupe de personnes sur des thématiques données pour qu'elles sensibilisent à leur tour leurs confrères.

² Les dépistages se font dans les centres de l'AJPO, en stratégie avancée (campagnes de quelques jours dans les zones d'intervention) et en stratégie mobile (campagne d'une dizaine de jours dans des zones reculées).

1.2 Nutrition

1.2.1 Conseils en nutrition

Activités : Causeries, théâtre forum, projections de films, animations grand public, stepping stones, éducation nutritionnelle, interventions auprès des scolaires.

1.2.2 Appui nutritionnel

Activité : Distribution de vivres pour les enfants et PVVIH malnutris.

1.2.3 Appui à l'autonomie financière des personnes malnutries et promotion de l'insertion professionnelle

Activités : Au cours des trois prochaines années, l'AJPO cherche à développer l'appui à l'autonomie financière des personnes malnutries et la promotion de leur insertion professionnelle. Ce programme viserait à permettre aux personnes malnutries de subvenir à leurs besoins nutritionnels de manière autonome, grâce à la création d'activités génératrices de revenus (AGR).

2. Soutien aux Orphelins Enfants Vulnérables (OEV)

2.1 Programme de parrainages

Un programme de parrainages a débuté en 2002 avec le soutien de l'association Orphelins Sida International. Les parrainages d'enfants orphelins, d'adolescents chefs de famille et d'aïeuls ayant à charge des orphelins du sida permettent de prendre en charge les frais de scolarité, la nutrition et l'achat de vêtements de ces enfants. L'association assure également un suivi personnalisé grâce à des visites à domicile et à l'école des enfants et un accompagnement jusqu'au cabinet de soins en cas de besoin. Le programme vise également à soutenir les enfants et les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale grâce au financement de formations aux métiers. Des formations en CVC (Compétences de la Vie Courante) sont également menées auprès des enfants et adolescents afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques pour être en bonne santé.

L'AJPO souhaite mettre l'accent sur le développement des parrainages au cours des trois prochaines années, les besoins réels étant bien plus importants que les besoins couverts. Il semble notamment opportun de chercher à développer les parrainages locaux, au-delà des parrainages internationaux et, si possible, d'intégrer – financièrement ou moralement - les anciens parrainés dans l'accompagnement des jeunes parrainés actuels.

2.2 Encadrement scolaire

Actuellement nous organisons des activités de soutien scolaire (calcul, mathématique, physique chimie, français) et de loisirs (animations théâtrales, danse et chant) pour les enfants des bénéficiaires de notre file active pendant les vacances estivales à Ouagadougou, ainsi que des séances de sensibilisation sanitaire et nutritive afin de réduire leurs vulnérabilités sociales, scolaires et sanitaires. Ces activités seront poursuivies et si possible renforcées au cours des trois prochaines années.

Il serait souhaitable de trouver davantage de sources de financement pour ce programme afin de bénéficier d'un local plus grand et ainsi pouvoir accueillir plus d'enfants et leur servir des collations lors des activités de soutien scolaire et de loisirs. Un financement supplémentaire permettrait également de mener les mêmes activités de manière plus ponctuelle, hebdomadairement, par des bénévoles formés en la matière.

2.3 Activités d'épanouissement

L'AJPO se fixe pour objectif au cours des trois prochaines années de développer davantage d'activités récréatives à l'attention des enfants. Ces activités pourront prendre la forme de repas, sorties récréatives, tournois sportifs, activités ludiques (travaux manuels, cours de danse, de théâtre...). Elles viseront à alléger le quotidien des enfants orphelins ou affectés de près par le sida dans leur cercle familial, à les amener à côtoyer des enfants faisant face aux mêmes difficultés, à les sociabiliser et à échanger avec eux, tout en leur inculquant informellement de bonnes pratiques de vie (hygiène, nutrition, savoir-vivre et savoir-être, etc).

2.4 Apprentissage aux métiers

L'objectif est également de développer des formations à destination des jeunes parrainés ou anciennement parrainés afin de les former à des métiers pouvant leur permettre de subvenir de manière autonome à leurs besoins. Ces formations peuvent se faire dans les domaines de la coiffure, de la couture, de la soudure, de l'artisanat ou tout autre domaine utile et en demande sur le marché du travail. Comme cela a déjà été fait, des formations en informatique pourront également être dispensées à des jeunes dans le besoin.

3. Promotion et défense des droits des populations

3.1 Sensibilisation

Dans le cadre de la défense des droits des populations, les activités suivantes pourront être développées, comme c'est le cas actuellement : causeries, conférences publiques, conception de programmes radio et TV, émissions radio en direct ou en interaction, animations grand public. Ces activités de sensibilisation pourront porter sur la défense des droits des enfants, des femmes, des veufs/veuves, des orphelins et sur l'accès à tous aux soins.

3.2 Appui juridique

Les héritiers, veufs ou orphelins, ayant besoin d'un appui juridique en cas de spoliation, pourront bénéficier d'entretiens personnalisés et de groupes de parole ainsi que de conseils et d'appui en amont et lors du procès, le cas échéant ; tel que cela est déjà fait actuellement. Les bénéficiaires pourront également être appuyés juridiquement sur d'autres thématiques à l'avenir.

3.3 Plaidoyer

Des activités de plaidoyer seront menées auprès des autorités publiques, de leaders communautaires et de partenaire afin de les sensibiliser à la promotion de la défense des droits des personnes vulnérables.

3.4 Accompagnement au mariage collectif

L'AJPO souhaite développer, au cours des trois prochaines années, un accompagnement au mariage collectif. Le mariage est en effet une façon de sécuriser bon nombre de droits en cas de litige ou de décès d'un des conjoints. Or, de nombreux couples ne se marient actuellement que religieusement ou de façon coutumière, sans aucune assise juridique et légale.

4. Plaidoyer et suivi des politiques publiques de développement

En tant qu'association militante pour les droits de l'Homme et la protection sociale des personnes vulnérables, l'AJPO tient à continuer et à renforcer ses actions de suivi des politiques publiques de développement et de plaidoyer sur toutes les thématiques abordées par ses programmes et celles qui répondent le plus aux besoins exprimés mais non couverts des populations. Ce suivi pourra se faire auprès des décideurs politiques, des leaders communautaires, des structures institutionnelles ou des bailleurs.

5. Renforcement des capacités

L'AJPO souhaite également renforcer le volet renforcement des capacités, que ce soit à l'attention d'acteurs tels que les membres de l'association et les partenaires ou des bénéficiaires. Cette activité pourra prendre la forme de formations de longue ou courte durée, dispensées par des acteurs externes ou internes à l'association. Les formations à l'intention des acteurs associatifs porteront par exemple sur le renforcement des capacités en matière administrative et financière, d'élaboration et de gestion de projets, de mobilisation des ressources financières, de plaidoyer, de formations sur le genre etc. Le renforcement des capacités au profit des bénéficiaires portera par exemple sur la

gestion d'AGR, le renforcement des capacités en matière nutritionnelle ou sanitaire et la formation aux TIC.

L'AJPO exprime également le souhait de continuer à recevoir des personnes en service civique et des bénévoles en missions courtes, apportant leur soutien technique à l'association tout au long de l'année dans des domaines tels que l'infirmerie, la gestion de projet, le soutien scolaire et l'informatique.

VII. Plan de suivi-évaluation

TABLEAU DE SUIVI-EVALUATION

Objectifs stratégiques spécifiques	Activités mises en place	Résultats attendus	Indicateurs	Cible à atteindre sur les 5 ans	Unité	Niveau de réalisation atteint					Commentaires
						2008	2009	2010	2011	2012	
Objectif 1 : renforcer les compétences des membres de l'AJPO	Activité 1 : Formation en management (vie associative, gestion des ressources humaines, etc)	Les membres de l'équipe cadre de l'AJPO sont formés en management	Nombre de membres de l'équipe formés.	30	personnes						
	Activité 2 : Formation sur le cycle de projet	Les membres de l'AJPO sont formés sur le cycle de projet.	Nombre de membres de l'équipe formés.	10	personnes						
	Activité 3 : Formation en comptabilité	Les membres de l'équipe cadre sont formés en comptabilité.	Nombre de membres de l'équipe formés.	9	personnes						

Objectif 2 : renforcer les capacités techniques	Act 1 : Acquisition de logiciels de comptabilité, suivi de programme.	Des logiciels de gestion sont acquis.	Nombre et type de logiciels.	4	Logiciels						
	Act 2 : Acquisition de matériel informatique et renforcement des capacités internet	L'AJPO dispose de matériel informatique performant et d'une connexion internet efficace.	Nombre et qualité du matériel.	5 2 3 1 1 1 1	Ordinateurs Photocopieuses Imprimantes Connexion filaire Vidéoprojecteur Hébergement site internet Licence antivirus						
	Act 3 : Acquisition de matériels d'animation et de communication pour les activités	L'AJPO dispose de matériels d'animation et de communication	Nombre et qualité du matériel.	4 4	Scènes Matériels de sonorisation complets						

		on performants		4	Caméras						
				4	Groupes électrogènes						
	Act 4 : Poursuite des actions de suivi évaluation des activités de l'AJPO et réalisation d'audits	L'AJPO dispose d'un dispositif efficace de suivi-évaluation.	Dispositifs et audits.	1	Manuel de suivi-évaluation.						
				5	Audits.						
Objectif 3 : mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'AJPO	Act 1 : Recrutement de deux cadres pour compléter l'équipe exécutive (chargé(e) de gestion financière, chargé(e) de développement de projets)	Deux cadres sont recrutés pour compléter l'équipe.	Nombre de cadres recrutés. Niveau de compétence des cadres.	1	Chargé(e) de gestion financière (Bac +3 minimum)						
				1	Chargé(e) de développement de projets (Bac +3 minimum)						
	Act 2 : Pérennisation des salaires du personnel	Le personnel est payé à date fixe.	Fréquence des paiements des salaires.	60	Mois de salaires versés.						
	Act 3 : Pérennisation des charges de	Les charges de fonctionneme	Niveau de ressources mobilisées	60	Mois de charges assurés.						

	fonctionnement de l'AJPO (eau, électricité, téléphone, internet)	nt de l'AJPO sont assurées.									
	Act 4 : Continuité de la tenue des réunions administratives (AG extraordinaires, réunions trimestrielles, AG annuelles)	Les réunions administratives sont tenues à fréquence fixe.	Fréquence des réunions administratives.	2 20 5	AG extraordinaires Réunions trimestrielles AG annuelles						
Objectif 4 : améliorer les conditions sanitaires des populations cibles	Act 1 : Sensibilisation sur le VIH, le paludisme, la tuberculose, la santé sexuelle et reproductive, les MNT	Les populations cibles ont conscience des symptômes, des modes de transmission et des traitements disponibles pour le VIH, le paludisme, la tuberculose,	Nombre de séances de sensibilisation réalisées.	2 395	Séances de sensibilisation						

		la santé sexuelle et reproductive et les MNT.									
	Act 2 : Développement des activités de dépistage du VIH dans les centres et en stratégies mobile et avancée.	Davantage de personnes connaissent leur statut sérologique dans les zones d'intervention.	Nombre de personnes dépistées.	21 000	Personnes dépistées dans les centres de l'AJPO						
				60 000	Personnes dépistées lors des campagnes en stratégie avancée						
				60 000	Personnes dépistées lors des campagnes mobiles						
	Act 3 : Pérennisation de la prise en charge médicale des PVVIH (distribution d'ARV, consultations	Les PVVIH anciennement et nouvellement suivis par l'AJPO bénéficient d'une prise en charge	Pourcentage de PVVIH pris en charge par l'AJPO par rapport au nombre total de PVVIH dans le pays.	1 %	PVVIH pris en charge par l'AJPO.						

	médicales, clubs d'observance)	médicale globale.									
	Act 4 : Appui nutritionnel aux veuves démunies, aux OEV et PVVIH	Les populations cibles améliorent leur état nutritionnel.	Pourcentage des populations cibles n'étant plus malnutries.	100%	Veuves démunies, aux OEV et PVVIH						
Objectif 5 : s'investir dans le programme 90-90-90 pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans des communes d'intervention de l'AJPO	Act 1 : Sensibilisation et dépistage d'au moins 90% des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans	Les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans des communes d'intervention sont conscients de l'existence de la maladie et des comportements à risque qui peuvent la provoquer ; ils se font dépister et sont donc conscients de leur statut sérologique.	Pourcentage d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans sensibilisés et dépistés.	90%	Enfants et jeunes de moins de 18 ans.						Au cas par cas, l'âge des enfants et des jeunes pourra varier.
	Act 2 : Mise sous traitement ARV	Les enfants et les jeunes dépistés	Pourcentage de mises sous ARV.	90%	Enfants et jeunes de						

	d'au moins 90% des enfants et jeunes dépistés séropositifs	séropositifs sont mis sous traitement ARV.			moins de 18 ans.						
	Act 3 : Suivi d'observance et suivi médical des enfants et des jeunes mis sous traitement ARV afin qu'au moins 90% d'entre eux aient une charge virale indétectable	Les enfants et les jeunes sous ARV ont une charge virale indétectable dans les six mois suivants le début de la prise de traitement.	Pourcentage d'enfants et de jeunes ayant une charge virale indétectable .	90%	Enfants et jeunes de moins de 18 ans.						
Objectif 6 : élargir les actions menées en faveur des OEV	Act 1 : Appui à d'avantage d'OEV à travers le parrainage	Davantage d'OEV bénéficient d'un appui nutritionnel, sont scolarisés et suivis médicalement tous les mois.	Nombre de nouveaux OEV parrainés.	50	OEV						
	Act 2 : Développement des activités de	Les OEV améliorent leurs résultats scolaires et	Pourcentage d'OEV ayant reçu la moyenne	75%	OEV						

	soutien scolaire et d'épanouissement au profit des OEV	sont plus épanouis.	annuelle générale minimum de 10/20.								
	Act 3 : Appui à la scolarisation (frais de scolarité, matériel scolaire) et à l'apprentissage aux métiers pour les OEV	Les OEV qui n'étaient pas scolarisés ont accès à l'école ; les plus âgés suivent une formation professionnelle qui les aidera à avoir un emploi.	Pourcentage d'OEV inscrit à l'AJPO nouvellement scolarisés grâce à l'AJPO et nombre d'OEV bénéficiant d'une formation professionnelle.	90% 25	OEV scolarisés OEV en formation professionnelle						
Objectif 7 : développer la promotion et la défense des droits des populations cibles	Act 1 : Sensibilisation aux textes et aux lois sur la protection des enfants	La population est consciente des droits des enfants et les respecte.	Nombre de séances de sensibilisation.	540	Séances de sensibilisation.						
	Act 2 : Lutte contre les violences faites aux femmes	La population est consciente des droits des femmes et les respecte.	Nombre de séances de sensibilisation ; nombre de personnes	540 24 300	Séances de sensibilisation Personnes touchées par						

			touchées par les séances de sensibilisation et pourcentage de femmes violentées suivies ayant déclaré leur situation et sollicité un appui de l'AJPO.	100%	les séances de sensibilisation Femmes violentées						
Objectif 8 : renforcer la résilience des bénéficiaires aux chocs extérieurs	Act 1 : Développement des AGR au profit des bénéficiaires (appui aux activités agricoles, à l'auto-entreprenariat...)	Les bénéficiaires étant particulièrement vulnérables financièrement bénéficient d'une source de revenus complémentaire.	Nombre de personnes qui bénéficient d'une source de revenus complémentaire grâce aux AGR mis en place par l'AJPO.	15	Personnes.						
	Act 2 : Accompagnement de la population des zones	Les politiques relatives à la protection sociale sont suivies par la	Nombre de politiques relatives à la protection	3	Politiques						

	d'intervention de l'AJPO dans le suivi des politiques relatives à la protection sociale (santé, droit, éducation, etc)	population dans les zones d'intervention	sociale suivies								
Objectif 9 : développer les partenariats avec des organisations de la société civile au Burkina Faso comme à l'étranger	Act 1 : Participation aux collectifs et aux réseaux d'ONG et d'associations intervenant dans le domaine de la protection sociale (adhésion, etc)	L'AJPO est membre ou partenaire de collectifs et de réseaux d'ONG et d'associations intervenant dans le domaine de la protection sociale.	Nombre d'adhésions ou de partenariats.	20	Adhésions ou partenariats.						
	Act 2 : Développement des partenariats avec des organisations pour mener des projets conjoints	L'AJPO travaille en partenariat avec d'autres associations afin de mener des actions touchant plus de personnes et couvrant	Nombre de projets conjoints	5	Projets.						

		plus de besoins.									
Objectif 10 : renforcer la visibilité de l'AJPO	Act 1 : Participation à des rencontres avec des institutions nationales et internationales pour se faire connaître	L'AJPO est visible au niveau national et international.	Nombre de rencontres.	5	Rencontres nationales						
				5	Rencontres internationales						
	Act 2 : Développement des supports de communication sur les activités de l'AJPO (site internet, dépliants, livret de présentation)	Les actions de l'AJPO sont connues d'un plus grand nombre de personnes et de façon plus accessible.	Nombre de types de supports de communication créés.	1	Site internet						
				5	Livrets de présentation à jour						
				5	Dépliants à jour						
				10	Pancartes						
				4 500	Cartes de visite						
				3	Kakémonos						

TABLEAU DE SUIVI DES RISQUES

Axes stratégiques	Objectifs	Risques identifiés	Moyens d'atténuation
Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AJPO	Objectif 1 : renforcer les compétences des membres de l'AJPO	Départ du personnel formé.	Améliorer les conditions de travail. Impliquer davantage les membres de l'association.
	Objectif 2 : renforcer les capacités techniques	Manque de moyens financiers.	Renforcer la mobilisation des ressources financières.
	Objectif 3 : mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'AJPO	Manque de financements. Mauvais choix dans le recrutement.	Renforcer la mobilisation des ressources financières. Suivre toutes les étapes de recrutement.
Axe stratégique 2 : Renforcement de la protection des OEV, des PVVIH, des veuves démunies, des jeunes et des femmes dans les zones d'intervention de l'AJPO	Objectif 4 : Améliorer les conditions sanitaires des populations cibles	Rupture de stock en intrants médicaux et vivres.	Assurer une veille permanente sur la disponibilité et l'accessibilité des intrants et des vivres.
		Manque de financements.	Renforcer la mobilisation des ressources financières.
	Objectif 5 : S'investir dans le programme 90-90-90 pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans des communes d'intervention de l'AJPO	Problèmes de coordination entre les formations sanitaires et l'AJPO. Manque d'assiduité des enfants et des jeunes dans le suivi de leur traitement.	Renforcer les collaborations entre les formations sanitaires et l'AJPO. Impliquer au maximum les enfants et les jeunes dans leur propre prise de traitement.

	Objectif 6 : Elargir les actions menées en faveur des OEV	Manque de financements.	Renforcer la mobilisation des ressources financières.
	Objectif 7 : Développer la promotion et la défense des droits des populations cibles	Manque d'adhésion de la population, pesanteurs socio-culturelles. Manque de financements.	Tenir compte des pratiques traditionnelles et culturelles pour faire passer les messages. Renforcer la mobilisation des ressources financières.
	Objectif 8 : Renforcer la résilience des bénéficiaires aux chocs extérieurs	Manque de financements. Manque d'implication de la population. Manque de coopération de la part des instances publiques.	Renforcer la mobilisation des ressources financières. Impliquer la population en leur présentant clairement les avantages qu'ils peuvent retirer du programme. Renforcer la collaboration entre l'AJPO et les instances publiques.
Axe stratégique 3 : Renforcement de l'insertion de l'AJPO dans le tissu associatif et institutionnel	Objectif 9: Développer les partenariats avec des organisations de la société civile au Burkina Faso comme à l'étranger	Absence de terrain d'entente et de transparence dans la collaboration.	Maintenir une collaboration et un dialogue constants avec les partenaires.
	Objectif 10 : Renforcer la visibilité de l'AJPO	Manque de financements.	Renforcer la mobilisation des ressources financières.

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Objectifs	Activités	2018				2019				2020				2021				2022			
		Trimestres																			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'AJPO																					
Objectif 1 : renforcer les compétences des membres de l'AJPO	Activité 1 : Formation en management (vie associative, gestion des ressources humaines, etc)																				
	Activité 2 : Formation sur le cycle de projet																				
	Activité 3 : Formation en comptabilité																				
Objectif 2 : Renforcer les capacités techniques	Act 1 : Acquisition de logiciels de comptabilité, suivi de programme																				
	Act 2 : Acquisition de matériel informatique et renforcement des capacités internet																				
	Act 3 : Acquisition de matériels																				

	d'animation et de communication pour les activités																			
	Act 4 : Poursuite des actions de suivi évaluation des programmes de l'AJPO et réalisation d'audits																			
Objectif 3 : mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement quotidien de l'AJPO	Act 1 : Recrutement de deux cadres pour compléter l'équipe exécutive (chargé(e) de gestion financière, chargé de développement de projets)																			
	Act 2 : Pérennisation des salaires du personnel																			
	Act 3 : Pérennisation des charges de fonctionnement de l'AJPO (eau, électricité,																			

	téléphone, internet)																			
	Act 4 : Continuité de la tenue des réunions administratives (AG statutaires, réunions trimestrielles, AG annuelles)																			
Axe stratégique 2 : Renforcement de la protection des OEV, des PVVIH, des veuves démunies, des jeunes et des femmes dans les zones d'intervention de l'AJPO																				
Objectif 4 : Améliorer les conditions sanitaires des populations cibles	Act 1 : Sensibilisation sur le VIH, le paludisme, la tuberculose, la santé sexuelle et reproductive, les MNT																			
	Act 2 : Développement des activités de dépistage dans les centres, en stratégies avancée et mobile.																			
	Act 3 : Pérennisation de la prise en charge																			

	90% d'entre eux aient une charge virale indétectable																			
Objectif 6 : Elargir les actions menées en faveur des OEV	Act 1 : Appui à d'avantage d'OEV à travers le parrainage																			
	Act 2 : Développement des activités de soutien scolaire et d'épanouissement au profit des OEV																			
	Act 3 : Appui à la scolarisation (frais de scolarité, matériel scolaire) et à l'apprentissage aux métiers pour les OEV																			
Objectif 7 : Développer la promotion et la défense des droits des populations cibles	Act 1 : Sensibilisation aux textes et aux lois sur la protection des enfants																			
	Act 2 : Lutte contre les																			

au Burkina Faso comme à l'étranger	Act 2 : Développement des partenariats avec des organisations pour mener des activités conjointes																						
Objectif 10 : Renforcer la visibilité de l'AJPO	Act 1 : Participation à des rencontres avec des institutions nationales et internationales pour se faire connaître																						
	Act 2 : Développement des supports de communication sur les activités de l'AJPO (site internet, dépliants, livret de présentation)																						

VIII. Budget prévisionnel sur 5 ans (en FCFA)

DEPENSES	2018	2019	2020	2021	2022
20 - COMPTES D'IMMOBILISATION					
211000 - TERRAIN	-	-	5 000 000	-	-
213000 - CONSTRUCTIONS	5 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	-
218300 - MATERIEL DE BUREAU, MATERIEL INFORMATIQUE	860 000	3 368 600	877 286	3 386 059	3 419 919
2183001 - MATERIEL D'ANIMATION POUR LES ACTIVITES	-	4 560 000	4 605 600	4 651 656	4 698 173
60 - ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
606100 - EAU	576 000	581 760	587 578	593 453	599 388
606200 - ELECTRICITE	3 840 000	3 878 400	3 917 184	3 956 356	3 995 919
606300 - FOURNITURES D'ENTRETIEN (produits de ménage)	284 000	286 840	289 708	292 605	295 532
606400 - FOURNITURES DE BUREAU (Confection de cachets, Encre, etc...)	3 675 000	3 711 750	3 748 868	3 786 356	3 824 220
606410 - PHOTOCOPIES	425 000	429 250	433 543	437 878	442 257
606000 - FRAIS ENTRETIEN VEHICULES	900 000	909 000	918 090	927 271	936 544
607000 - INTERNET	540 000	1 800 000	3 310 000	4 570 000	4 615 700
608000 - ACHATS DE PETIT MATERIEL (Sac ordinateur, Serrures Clefs, Rallonges, etc...)	42 000	42 420	42 844	43 273	43 705
609000 - CAISSE MENU DEPENSES (Carburant interne, Envoi colis, Transport, etc...)	2 520 000	2 545 200	2 570 652	2 596 359	2 622 322

61 - SERVICES EXTERIEURS					
613000 - LOYERS	1 820 000	1 838 200	1 856 582	1 875 148	1 893 899
614000 - CHARGES LOCATIVES (Impôt pour loyer)	75 000	75 750	76 508	77 273	78 045
615000 - REMISE EN ETAT VEHICULES ET ISOLOIRES	218 000	-	-	-	-
616000 - PRIME D'ASSURANCE	450 000	454 500	459 045	463 635	468 272
617000 - MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	600 000	606 000	612 060	618 181	624 362
618100 - DOCUMENTATION GENERALE (Manuel de suivi évaluation)	-	300 000	-	-	-
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
622000 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires (audit)	2 000 000	2 020 000	2 040 200	2 060 602	2 081 208
623000 - Supports de communication	1 322 500	1 335 725	1 349 082	1 362 573	1 376 199
625000 - Frais de participation aux conférences nationales et internationales	1 085 000	1 095 850	1 106 809	1 117 877	1 129 055
625001 - Frais d'adhésion et de partenariats	200 000	202 000	204 020	206 060	208 121
625002 - Organisation des réunions administratives	267 000	269 670	272 367	275 090	277 841
626000 - Téléphone, Frais postaux (Flotte)	1 440 000	1 454 400	1 468 944	1 483 633	1 498 470
627000 - Frais Bancaires	43 575	44 011	44 451	44 895	45 344
629003 - Organisation de formations	1 863 800	630 800	-	-	-

64 - CHARGES DE PERSONNEL					
641000 - Rémunérations du personnel (Salaires des permanents)	32 820 000	33 148 200	33 479 682	33 814 479	34 152 624
641100 - Retenue à la source	95 000	95 950	96 910	97 879	98 857
641200 - Salaires du personnel de soutien (Gardien et Femme de ménage)	1 215 000	1 227 150	1 239 422	1 251 816	1 264 334
628000 - Vacataires	4 190 000	4 231 900	4 274 219	4 316 961	4 360 131
67 - CHARGES DES ACTIVITES					
670001 - Sensibilisation sur le VIH, le paludisme, la tuberculose, la santé sexuelle et reproductive et les MNT	48 156 000	48 637 560	49 123 936	49 615 175	50 111 327
670002 - Dépistage	14 088 000	14 228 880	14 371 169	14 514 880	14 660 029
670003 - Prise en charge médicale des PVVIH	1 268 000	1 280 680	1 293 487	1 306 422	1 319 486
670004 - Appui nutritionnel aux veuves démunies, OEV et PVVIH	207 800	209 878	211 977	214 097	216 238
670005 - Projet 90-90-90	12 733 600	12 860 936	12 989 545	13 119 441	13 250 635
670006 - Parrainages d'OEV	3 264 000	3 296 640	3 329 606	3 362 902	3 396 531
670007 - Activités de soutien scolaire et d'épanouissement pour les OEV	9 331 527	9 424 842	9 519 091	9 614 282	9 710 424
670008 - Appui à la scolarisation et à l'apprentissage aux métiers pour les OEV	250 000	252 500	255 025	257 575	260 151
670009 - Sensibilisation aux textes et aux lois sur la protection des enfants	2 250 000	2 272 500	2 295 225	2 318 177	2 341 359

670010 - Lutte contre les violences faites aux femmes	7 848 000	7 926 480	8 005 745	8 085 802	8 166 660
670011 - Développement des AGR au profit des bénéficiaires	-	-	-	-	-
670012 - Accompagnement des bénéficiaires dans le suivi des politiques relatives à la protection sociale	13 356 000	13 489 560	13 624 456	13 760 700	13 898 307
TOTAL DES DEPENSES	181 119 802	187 023 782	194 900 912	195 476 821	192 381 589